

**Séance publique du 26 février 2001**

**Délibération n° 2001-6248**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition, au franc symbolique, d'un terrain situé lieu-dit "Pan Perdu ouest" et appartenant à la SNCF**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la création de la ZAC "des Pétroles", créée à l'initiative de la SNCF et approuvée le 9 septembre 1985, il avait été convenu que la SNCF rétrocéderait à la Communauté urbaine le terrain nécessaire à l'élargissement des rues des Pétroles et Pierre Sémard.

Il s'agit des parcelles cadastrées sous les numéros 27, 28 et 29 de la section DL à Saint Priest, lieu-dit "Pan Perdu Ouest", d'une superficie totale de 4 488 mètres carrés.

Lesdites parcelles seraient cédées au franc symbolique ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 9 septembre 1985 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** la promesse de cession présentée.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'actes notariés estimés à 7 000 F seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,